

Rapport d'étape sur les mesures prises pour protéger l'habitat essentiel du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada



Juin 2019



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada

Citation recommandée :

Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Rapport d'étape sur les mesures prises pour protéger l'habitat essentiel du caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), population boréale, au Canada (juin 2019). *Loi sur les espèces en péril - Série de Rapports sur l'habitat essentiel*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. 32 p.

Pour télécharger le présent rapport ou pour obtenir un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de la résidence, les plans d'action et d'autres documents connexes portant sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#).

Illustration de la page couverture : © Elston Dzus

Also available in English under the title:

“Progress Report on Steps Taken to Protect Critical Habitat for the Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*), Boreal Population, in Canada, June 2019”

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2019. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-31648-2

N° de catalogue : CW66-575/2019F-PDF

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans autorisation, mais en prenant soin d'indiquer la source.

Remarque : Dans le présent document, le caribou des bois de la population boréale est appelé « caribou boréal ».

Table of Contents

1. Introduction	1
2. Mesures prises dans les provinces et les territoires.....	3
2.1. Colombie-Britannique.....	3
2.2. Alberta.....	5
2.3. Saskatchewan.....	7
2.4. Manitoba	10
2.5. Ontario	11
2.6. Québec	13
2.7. Terre-Neuve-et-Labrador	16
2.8. Territoires du Nord-Ouest.....	17
2.9. Yukon.....	19
3. Mesures fédérales.....	20
3.1. Protection sur le territoire domanial.....	20
3.2. Accords de conservation	20
3.3. Investissements pour appuyer les mesures de rétablissement du caribou sur le terrain	21
3.4. Connaissances visant à appuyer le rétablissement	24
3.5. Codes de pratique, normes nationales et lignes directrices	27
4. Conclusion	29

1. Introduction

Le présent rapport résume les mesures que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones et les intervenants ont prises et continuent de prendre, qui sont pertinentes pour la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal. S'appuyant sur deux [publications antérieures](#), ce rapport porte sur la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019 et il comprend des mises à jour supplémentaires sur les mesures prises avant sa publication.

Le gouvernement du Canada a continué de chercher et d'appuyer des solutions de collaboration en vue du rétablissement de l'espèce et de la protection de son habitat essentiel, ainsi que d'investir dans de telles solutions. Depuis le dernier rapport, nous n'avons cessé d'observer un effet d'entraînement avec les partenaires et les intervenants. Le gouvernement du Canada continue de mettre en œuvre le [Plan d'action visant le caribou des bois \(*Rangifer tarandus caribou*\), population boréale, au Canada : Mesures fédérales](#) et de s'appuyer sur celui-ci, et il continue de tirer parti de ses partenariats pour faire progresser la protection de l'habitat essentiel de l'espèce. Le Plan d'action a établi une approche à volets multiples pour le rétablissement du caribou boréal, qui comprend l'élaboration d'accords de conservation avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones, ainsi que des investissements dans des initiatives autochtones et à partenaires multiples. Le financement prévu dans le budget de 2018, y compris le Fonds de la nature du Canada, a été important pour accélérer bon nombre de ces mesures.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les peuples autochtones continuent de faire des progrès vers la négociation et la conclusion d'accords de conservation. Ces accords visent à établir des cadres et à codifier des mesures, y compris des engagements à l'égard de la planification par aire de répartition ou d'autres approches similaires de planification à l'échelle du paysage. Depuis le dernier rapport, le gouvernement du Canada a signé trois accords de conservation définitifs et a terminé les négociations en vue de deux accords de principe.

Le gouvernement du Canada a récemment mis la dernière main à un [décret pour la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal sur les terres administrées par le gouvernement fédéral](#) et a [proposé la désignation de l'habitat essentiel dans l'aire de répartition du bouclier boréal de la Saskatchewan](#). Le gouvernement du Canada a aussi poursuivi la coordination du Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB), regroupant gouvernements, organisations autochtones et non gouvernementales ainsi qu'intervenants du milieu universitaire et de l'industrie, pour appuyer le partage de renseignements et combler les lacunes dans les connaissances afin d'éclairer les décisions en matière de conservation et de rétablissement du caribou boréal.

Le caribou boréal revêt une importance culturelle pour de nombreux peuples autochtones du Canada, et le rétablissement de cette espèce est important pour l'engagement du gouvernement du Canada envers la réconciliation avec les peuples autochtones. Les collectivités et les organisations autochtones continuent de diriger un

certain nombre de projets liés à la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal et d'y participer, comme la détermination des zones importantes pour le caribou boréal, le suivi des populations et l'élaboration de plans de gestion, ainsi que l'adoption d'approches de collaboration pour le rétablissement du caribou avec les intervenants et les gouvernements au Canada. Des exemples de ce travail sont mis en évidence tout au long du présent rapport.

Divers intervenants continuent de participer aux activités de conservation du caribou boréal partout au pays, et le présent rapport met également en lumière des exemples clés de ces activités. Ces efforts comprennent le travail des secteurs de l'industrie pour faire progresser la recherche sur le rétablissement du caribou, mettre en œuvre la restauration de l'habitat et réduire l'empreinte des perturbations. Ils comprennent également le travail de groupes multipartites d'organisations non gouvernementales, de l'industrie et des peuples autochtones pour faire progresser la planification à l'échelle des aires de répartition. De plus, les administrations municipales jouent un rôle dans l'orientation des efforts de conservation du caribou dans certaines régions du pays, et les organismes de certification de l'aménagement forestier ont pris des mesures notables pour faire progresser la conservation du caribou et des espèces en péril dans le contexte de la foresterie.

Cet élan soutenu est encourageant. Les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les intervenants et autres partenaires clés participent à la gestion du caribou boréal et de son habitat essentiel, notamment en élaborant des plans par aire de répartition et en mettant en œuvre des mesures de conservation. Cette collaboration continue de toutes les parties est essentielle au rétablissement de cette espèce.

2. Mesures prises dans les provinces et les territoires

2.1. Colombie-Britannique

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait rapport sur les mesures suivantes qui ont été prises depuis le 1^{er} octobre 2018 pour le rétablissement et la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal en Colombie-Britannique :

- la publication d'une ébauche de cadre de restauration de l'habitat du caribou boréal, en octobre 2018, par la Oil and Gas Research Innovation Society de la Colombie-Britannique. L'ébauche du cadre devrait être finalisée en 2019 et utilisée par la province comme ressource pour la planification efficace et pratique de la restauration de l'habitat du caribou boréal en Colombie-Britannique;
- la poursuite de la collaboration entre la Colombie-Britannique et la Première Nation de Fort Nelson, avec l'appui d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), sur les éléments clés de la planification des hardes de caribous boréaux. Les plans de gestion des hardes font partie du processus de planification du rétablissement de la Colombie-Britannique pour l'ensemble des caribous et ils correspondent aux plans par aire de répartition dans le cas du caribou boréal. La table de planification a terminé la délimitation spatiale des zones prioritaires pour la protection au moyen de la télémétrie, de la cartographie de l'habitat et des connaissances locales et autochtones, et elle est en train d'élaborer des mesures connexes de gestion et de protection de l'habitat pour ces zones;
- le début des mesures de contrôle des loups, dans le cadre d'une entente avec la Première Nation de Blueberry River, afin d'appuyer le rétablissement du caribou dans l'aire de répartition de la harde de Chinchaga au cours de l'hiver 2019. On s'attend à ce que les mesures de contrôle des loups se poursuivent pendant au moins trois ans;
- le début de l'engagement de la Colombie-Britannique et de la Première Nation de Doig River, avec l'appui d'ECCC, à l'égard du plan de gestion de la harde de Chinchaga, en mars 2019. La province a également entamé des discussions initiales avec d'autres Premières Nations, notamment la Première Nation de Prophet River, la Première Nation de Blueberry River et la Première Nation Dene Tha', afin d'appuyer la planification et la mise en œuvre de la gestion de la harde;
- la mise à jour des sections de la *British Columbia Environmental Mitigation Policy* (politique d'atténuation environnementale de la Colombie-Britannique) qui font référence à l'utilisation de mesures pour compenser les effets préjudiciables du développement industriel. Ces sections fourniront des éclaircissements et des conseils sur l'évaluation de la faisabilité écologique et logistique des mesures de compensation.

De plus, au cours des prochains mois, le gouvernement de la Colombie-Britannique prévoit :

- poursuivre l'élaboration d'un projet de loi sur les espèces en péril de la Colombie-Britannique et l'engagement à cet égard;
- mobiliser les Premières Nations, les collectivités locales et l'industrie aux fins d'élaboration d'ébauches de plans de gestion de hardes de cariboux boréaux et d'un plan révisé de mise en œuvre du rétablissement du caribou boréal qui devrait être présenté au Cabinet de la Colombie-Britannique pour approbation à l'automne 2019. Les plans exposeront les mesures de gestion, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures de protection de l'habitat qui seront prises pour rétablir le caribou boréal en Colombie-Britannique. Les mesures de gestion de la harde de Chinchaga seront confirmées au moyen d'un processus de planification de l'utilisation des terres pour la zone d'approvisionnement en bois de Fort St. John et seront annexées à un plan révisé et approuvé de mise en œuvre du rétablissement du caribou boréal;
- collaborer avec la Première Nation de Fort Nelson pour faire progresser une initiative dirigée par la Première Nation visant à restaurer les perturbations linéaires dans l'aire de répartition de la harde de Snake-Sahtaneh. Le projet couvre une superficie d'environ 60 000 hectares (ha) et devrait s'échelonner sur trois ans. Il sera axé sur la restauration fonctionnelle et écologique d'une cinquantaine de lignes sismiques historiques. ECCC a également fourni des fonds à la Première Nation de Fort Nelson pour des travaux connexes;
- collaborer avec la Première Nation de Blueberry River, avec l'appui d'ECCC, pour faire avancer le projet dirigé par la Première Nation visant à restaurer les perturbations linéaires dans l'aire de répartition de la harde de Chinchaga. Le projet devrait s'échelonner sur trois ans.

Autres mesures prises en Colombie-Britannique

En plus des mesures du gouvernement de la Colombie-Britannique mentionnées ci-dessus, des initiatives visant à appuyer les résultats de rétablissement et de protection du caribou boréal et de son habitat essentiel dans la province sont également dirigées par des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des intervenants. En 2018-2019, ECCC a financé quatre projets dirigés par des autochtones en Colombie-Britannique, et Ressources naturelles Canada (RNCan) en a financé un. Ces projets étaient axés sur la collecte du savoir autochtone, la planification de la conservation, la mobilisation, le suivi des populations et de l'habitat, et la restauration.

Par exemple, la Première Nation de Fort Nelson a entrepris une étude systématique du savoir autochtone sur le caribou boréal en menant une série d'entrevues axées exclusivement sur le caribou boréal et ciblant des détenteurs de connaissances précis. Ces renseignements ont été utilisés de façon confidentielle par la Première Nation de Fort Nelson afin d'assurer que le savoir autochtone est pris en compte dans le *Medzih*

Action Plan (plan d'action Medzih) de la Première Nation de Fort Nelson. Plus précisément, les renseignements ont été cartographiés et utilisés conjointement avec d'autres données pour définir davantage les zones de protection et de restauration dans le cadre du plan d'action Medzih.

Également depuis octobre, le Canada, la Colombie-Britannique et des partenaires autochtones ont continué de négocier des accords provisoires de conservation pour le caribou des montagnes du Sud. En mars 2019, la Colombie-Britannique a lancé un processus de mobilisation concernant un projet d'accord de conservation entre le Canada et la Colombie-Britannique, ainsi qu'un projet d'accord de partenariat entre le Canada, la Colombie-Britannique, les Premières Nations des Sauteaux et de West Moberly. Les commentaires recueillis dans le cadre de ce processus de mobilisation éclaireront les décisions du gouvernement concernant les prochaines étapes de ces accords. ECCC et la Colombie-Britannique prévoient tirer parti de l'expérience acquise lors de l'élaboration des accords de conservation du caribou des montagnes du Sud pour faire progresser la conservation du caribou boréal.

2.2. Alberta

Le gouvernement de l'Alberta a fait rapport sur les mesures suivantes qui ont été prises depuis le 1^{er} octobre 2018 pour le rétablissement et la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal en Alberta :

- l'établissement du parc provincial sauvage Kitaskino Nuwenéné le 11 mars 2019, grâce à la collaboration de la Première Nation des Cris de Mikisew et d'autres collectivités autochtones, de membres de l'industrie pétrolière et gazière (Teck Resources, Imperial Oil et Cenovus Energy), du gouvernement de l'Alberta ainsi qu'au soutien d'ECCC par l'intermédiaire du programme de Démarrage rapide. Ce parc aide à conserver et à relier l'habitat du caribou boréal et du bison des bois, tout en préservant le mode de vie des peuples autochtones avoisinants. Plus de 82 500 ha sur les 161 880 ha du parc chevauchent les aires de répartition de Red Earth et de Richardson;
- le lancement de trois projets de restauration de l'habitat dans l'aire de répartition du Lac Cold en janvier 2019, dans le cadre du Caribou Habitat and Recovery Program (programme sur le rétablissement et l'habitat du caribou) par l'entremise de la Forest Resource Improvement Association of Alberta (FRIAA). Les projets Devon, Woodlands North et Cenovus sont tous terminés à 50 %, et la plantation d'arbres est prévue cet été. Dans l'ensemble, les projets ont représenté environ 135 km de restauration de lignes sismiques entre janvier et mars 2019.

Le gouvernement de l'Alberta entreprend également d'autres mesures pour appuyer le rétablissement du caribou boréal dans la province, notamment la planification multipartite par aire de répartition, la réduction des populations de loups et la restauration de lignes sismiques. Au cours des prochains mois, le gouvernement de l'Alberta continuera de réaliser les mesures suivantes :

- mettre à jour et améliorer les normes d'exploitation et d'approbation associées aux approbations d'utilisation industrielle des terres dans les aires de répartition du caribou;
- élaborer des plans d'exploitation forestière géographiquement ciblés pour gérer et réduire les perturbations liées aux activités forestières, par exemple en explorant des approches d'exploitation forestière agrégée;
- travailler avec des groupes multipartites à l'élaboration de plans d'action et par aire de répartition, notamment :
 - le groupe multipartite de Lac Cold a tenu des réunions régulières pendant plusieurs mois et poursuit l'élaboration de plans relatifs au caribou boréal;
 - le groupe multipartite de Bistcho, dirigé par l'industrie forestière et avec l'appui d'ECCE et de l'Alberta, a présenté à l'Alberta des recommandations pour un plan de l'aire de répartition de Bistcho;
- utiliser les renseignements sur l'utilisation traditionnelle des terres provenant des collectivités autochtones dans les aires de répartition du caribou en Alberta pour éclairer la planification de la restauration. Ce travail continu est rendu possible grâce à la FRIAA et à l'Alberta;
- dresser un inventaire de l'état actuel de la végétation des lignes sismiques à restaurer dans l'aire de répartition de Bistcho. Ce travail continu est rendu possible grâce à la FRIAA et à l'Alberta;
- réduire de façon continue les populations de loups dans la partie est des aires de répartition des caribous de la rivière Athabasca, du lac Cold, de Little Smoky et de Chinchaga.

Autres mesures prises en Alberta

En plus des mesures du gouvernement de l'Alberta mentionnées ci-dessus, des initiatives visant à appuyer les résultats de rétablissement et de protection du caribou boréal et de son habitat essentiel dans la province sont également dirigées par des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des intervenants. En 2018-2019, ECCE a financé cinq projets dirigés par des autochtones, un projet dirigé par des intervenants, ainsi que deux tables multipartites. RNCan a également financé deux projets dirigés par des autochtones en Alberta. Ces projets étaient axés sur la collecte du savoir autochtone et la recherche scientifique, la création d'aires protégées, la planification de la conservation, la mobilisation, le suivi des populations et de l'habitat, et la restauration.

Par exemple, ECCE collabore avec les Premières Nations de Cold Lake pour déterminer les mesures de conservation possibles, comme le renforcement des capacités communautaires, la restauration de l'habitat, la gestion et le suivi des populations afin d'appuyer la conservation du caribou boréal dans l'aire de répartition du Lac Cold.

Le rétablissement du caribou boréal en Alberta tire parti du travail de groupes multipartites, dont certains ont reçu l'appui d'ECCE, qui souhaitent établir des partenariats pour poursuivre la conservation et le rétablissement du caribou boréal. Ces projets de collaboration, y compris le groupe multipartite de Bistcho mentionné ci-dessus, ainsi qu'un groupe multipartite similaire dans le nord-est de l'Alberta, visent à contribuer à la planification par aire de répartition, à déterminer les possibilités d'aires protégées et à intégrer des considérations pour plusieurs espèces.

Le secteur pétrolier et gazier a signalé que certains membres de l'industrie, notamment ceux mentionnés ci-dessus, travaillent avec le gouvernement de l'Alberta pour gérer l'empreinte de surface dans l'habitat du caribou. L'industrie a également mené des recherches sur les effets des traitements de restauration sur les lignes sismiques en Alberta et a mené les activités de restauration de l'habitat décrites ci-dessus. L'Alliance canadienne pour l'innovation dans les sables bitumineux et le projet de collaboration industrielle régionale sur le caribou ont continué de coordonner les efforts de recherche et de restauration de l'habitat dans le nord-est de l'Alberta.

En plus des initiatives susmentionnées, le secteur forestier de l'Alberta a continué de participer à des programmes de recherche et a participé activement à des tables multipartites dans le but d'élaborer des plans par aire de répartition. Par exemple, des partenaires des secteurs de la foresterie, de l'énergie et de la recherche ainsi que des partenaires autochtones ont collaboré à la formulation de recommandations au gouvernement de l'Alberta concernant le plan de l'aire de répartition de Little Smoky/d'A la Peche.

Les municipalités jouent également un rôle dans la conservation du caribou boréal en Alberta. Par exemple, le Northwest Species at Risk Committee (NWSAR), un partenariat de cinq municipalités du nord-ouest de l'Alberta poursuit la recherche d'options pour le rétablissement de cinq populations de caribous boréaux du nord-ouest de l'Alberta. Dans le cadre de ses travaux, le NWSAR a fait appel au public et à des intervenants, aux niveaux local, régional et national, pour mieux comprendre la complexité et l'intention des outils de gestion de la survie et du rétablissement du caribou boréal.

Le Canada et l'Alberta ont fait des progrès et continuent les discussions envers la négociation d'un projet d'accord de conservation du caribou boréal dans la province en vertu de l'article 11 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Cet accord codifierait des mesures pertinentes pour la protection et le rétablissement de l'espèce et de son habitat essentiel.

2.3. Saskatchewan

Le gouvernement de la Saskatchewan a fait rapport sur les mesures suivantes qui ont été prises depuis le 1 octobre 2018 pour le rétablissement et la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal en Saskatchewan :

- l'achèvement de la synthèse de l'expérience et des pratiques exemplaires et de l'analyse des lacunes opérationnelles, à l'appui du cadre d'atténuation des effets sur l'habitat de la Saskatchewan, afin de fournir un aperçu et une orientation pour la mise en œuvre des efforts d'atténuation. La Saskatchewan met à l'essai l'application d'une approche d'atténuation des effets sur l'habitat boréal avec un partenaire industriel du secteur de l'extraction de la tourbe dans l'unité administrative est du caribou des plaines boréales;
- la révision du *Crown Resource Land Regulations* (règlements sur les terres de la Couronne) par la Saskatchewan afin de réduire l'empreinte globale des activités autorisées, d'assurer la remise en état après l'utilisation, de déterminer les conditions supplémentaires au moment d'autoriser les activités, y compris les dispositions en matière d'atténuation, et de promouvoir la conformité. Ces règlements régissent l'administration des terres de la Couronne dans le nord de la province, y compris tout l'habitat du caribou boréal. Les outils administratifs qui pourraient accélérer ou améliorer la protection de l'habitat du caribou boréal seront examinés. Les règlements révisés ont été approuvés par le Cabinet le 27 mars 2019;
- la poursuite des travaux en vue de la désignation de quatre aires protégées dans les aires de répartition du caribou boréal suivantes : la région du lac Tazin (111 765 ha), la région du lac Misaw (239 216 ha), la région des lacs Chappius Fontaine (240 958 ha) et, avec l'aide d'ECCE, la région de Lobstick (97 235 ha). La province a également collaboré avec certaines Premières Nations à l'établissement d'une aire protégée autochtone proposée dans l'unité d'administration ouest du caribou des plaines boréales;
- l'affichage des zones de gestion de l'habitat du caribou, identifiées pour le plan de l'aire de répartition est des plaines boréales, sur le site Web de la province sur la chasse, la pêche à la ligne et la biodiversité (HABISask), au printemps 2019, afin d'aider l'industrie, les promoteurs et d'autres intervenants à désigner l'habitat sensible et à planifier en conséquence.

En outre, des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de plans par aire de répartition. L'aire de répartition des plaines boréales de la Saskatchewan est divisée en trois unités administratives : ouest, centrale et est. Au cours des prochains mois, le gouvernement de la Saskatchewan prévoit :

- diffuser la version définitive du plan de l'aire de répartition de l'unité administrative centrale du caribou des plaines boréales (SK2);
- rencontrer la table de planification des unités administratives est et ouest du caribou des plaines boréales pour présenter des scénarios de gestion et des analyses de sensibilité ainsi qu'obtenir une révision et des commentaires fondés sur leurs points de vue respectifs;
- avec l'aide d'un comité de mise en œuvre des plans par aire de répartition, déterminer les exigences opérationnelles et stratégiques nécessaires pour mettre en pratique les stratégies et les mesures associées aux plans par aire de répartition.

Autres mesures prises en Saskatchewan

En plus des mesures du gouvernement de la Saskatchewan mentionnées ci-dessus, des initiatives visant à appuyer les résultats de rétablissement et de protection du caribou boréal et de son habitat essentiel dans la province sont également dirigées par des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des intervenants. En 2018-2019, ECCC a financé six projets dirigés par des autochtones, deux projets dirigés par des intervenants et deux tables multipartites. RNCan a également financé un projet dirigé par des autochtones en Saskatchewan. Ces projets étaient axés sur la collecte du savoir autochtone et la recherche scientifique, la planification de la conservation, la création d'aires protégées, la mobilisation ainsi que le suivi des populations et de l'habitat.

Par exemple, la Nation d'Abasine de Buffalo River a rédigé un résumé écrit et spatial de l'habitat du caribou boréal dans l'aire de répartition des plaines boréales. Le résumé présente les aires d'habitat (en particulier les aires de mise bas, les aires de rut, les aires d'hivernage et les corridors de déplacement) et une carte d'évaluation saisonnière de l'habitat basée sur un modèle du savoir autochtone qui identifie les aires clés à protéger.

Le rétablissement du caribou boréal en Saskatchewan tire parti du travail de groupes multipartites qui souhaitent établir des partenariats pour poursuivre la conservation et le rétablissement du caribou boréal. Les projets de collaboration dans le nord-ouest et le nord-est de la Saskatchewan, appuyés par ECCC, visent à contribuer à la planification par aire de répartition, à déterminer les possibilités d'aires protégées et à intégrer des considérations pour plusieurs espèces.

Dans le secteur de l'électricité, SaskPower fournit un soutien aux enquêtes, élabore des pratiques exemplaires internes et participe à des consultations régionales sur la planification par aire de répartition.

Le 18 décembre 2018, le Canada et la Saskatchewan ont publié un projet d'accord de conservation en vertu de l'article 11 de la LEP sur le Registre public des espèces en péril pour une période de commentaires du public de 45 jours. Sur la base des commentaires reçus, le 21 juin 2019, le Canada et la Saskatchewan ont conclu et publié un [accord de conservation définitif](#) sur le Registre public des espèces en péril. Cet accord codifie des mesures visant à appuyer la conservation de l'espèce et la protection de son habitat essentiel et énonce des engagements, dont certains ont été soulignés ci-dessus, en matière de planification par aire de répartition, de restauration et de suivi des populations, ainsi que des objectifs à court et à long terme concernant l'habitat et les populations.

2.4. Manitoba

Le gouvernement du Manitoba a fait rapport sur les mesures suivantes qui ont été prises depuis le 1^{er} octobre 2018 pour le rétablissement et la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal au Manitoba :

- une collaboration multipartite, y compris avec la Société pour la nature et les parcs du Canada et Canards Illimités Canada, avec l'appui d'ECCE, pour explorer les possibilités d'appuyer les activités de planification par aire de répartition;
- La révision et l'évaluation des propositions de développement susceptibles d'avoir des répercussions sur le caribou boréal. Ces efforts comprennent l'examen des données actuelles sur l'état des aires de répartition, l'évaluation détaillée des effets potentiels sur le caribou et son habitat et la détermination des mesures d'évitement et d'atténuation ainsi que des conditions d'autorisation;
- l'achèvement de l'analyse des données sur les populations et l'habitat pour toutes les unités de gestion. Les résultats serviront de base à la description de l'état actuel des populations et de l'habitat du caribou boréal dans chaque unité de gestion du caribou boréal.

Au cours des prochains mois, le gouvernement du Manitoba entend prendre les mesures suivantes :

- l'achèvement d'un projet de plan provincial par aire de répartition qui décrit les grandes initiatives de gestion que le Manitoba a l'intention de mettre en œuvre dans le cadre des plans par aire de répartition individuels;
- l'élaboration d'un projet de plan par aire de répartition pour l'unité de gestion d'Owl-Flintstone.

Autres mesures prises au Manitoba

En plus des mesures du gouvernement du Manitoba mentionnées ci-dessus, des initiatives visant à appuyer les résultats de rétablissement et de protection du caribou boréal et de son habitat essentiel dans la province sont également dirigées par des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des intervenants. En 2018-2019, ECCE a financé quatre projets dirigés par des autochtones et une table multipartite au Manitoba, qui étaient axés sur la collecte du savoir autochtone et la recherche scientifique, la planification de la conservation, la mobilisation ainsi que le suivi des populations et de l'habitat.

Par exemple, la Première Nation de Wuskwi Sipihk a fait participer les membres de la collectivité à des activités de planification de l'utilisation des terres, comme la collecte de données sur la taille, la répartition et l'utilisation de l'habitat des hardes de caribous de Swan-Pelican et du lac Red Deer dans l'aire de répartition du Sud du Manitoba, l'étude des zones importantes à protéger sur les terres ancestrales, la communication des connaissances partagées qui appuieraient un habitat protégé durable approprié

pour le caribou boréal sur les terres ancestrales de la Première Nation de Wuskwi Sipihk, et la description d'un processus par lequel le gouvernement peut faire participer les Premières Nations à la planification des activités de conservation du caribou boréal.

Le rétablissement du caribou boréal au Manitoba tire parti du travail de groupes multipartites qui souhaitent établir des partenariats pour poursuivre la conservation et le rétablissement du caribou boréal. Les projets de collaboration, y compris le groupe multipartite du nord-ouest du Manitoba mentionné ci-dessus, visent à contribuer à la planification par aire de répartition, à déterminer les possibilités d'aires protégées et à intégrer des considérations pour plusieurs espèces.

Manitoba Hydro a continué de surveiller et de mobiliser les collectivités en ce qui concerne plusieurs hardes de la province. Un membre de l'industrie minière au Manitoba a contribué à un exercice de pose de colliers et de cartographie du caribou boréal dans le cadre des travaux du Northwest Woodland Caribou Research and Monitoring Committee (comité de recherche et de suivi du caribou des bois du nord-ouest du Manitoba).

Le Canada et le Manitoba ont fait des progrès et continuent les discussions envers la négociation d'un projet d'accord de conservation du caribou boréal dans la province en vertu de l'article 11 de la LEP. Cet accord codifierait des mesures pertinentes pour la protection et le rétablissement de l'espèce et de son habitat essentiel.

2.5. Ontario

Le gouvernement de l'Ontario a fait rapport sur les mesures suivantes qui ont été prises depuis le 1^{er} octobre 2018 pour le rétablissement et la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal en Ontario :

- la poursuite de l'élaboration d'une approche de gestion pour l'aire de répartition de la côte du lac Supérieur (c.-à-d. l'aire côtière) et l'aire de répartition discontinuée. Un atelier à l'intention des autochtones et des intervenants a eu lieu en mars 2019 pour fournir des renseignements généraux sur le caribou boréal dans l'aire de répartition du caribou de la côte du lac Supérieur et dans l'aire de répartition discontinuée et pour discuter et obtenir des commentaires afin d'éclairer l'élaboration d'une approche de gestion pour cette aire de répartition;
- en vertu du Forest Management Guide for Boreal Landscapes (guide de gestion forestière pour les paysages boréaux), l'intégration continue des exigences relatives à la gestion de l'habitat du caribou boréal dans l'espace et le temps, y compris l'élaboration d'un calendrier dynamique de l'habitat du caribou, aux plans d'aménagement forestier qui recoupent les aires de répartition du caribou boréal. Les plans de gestion individuels en sont à divers stades d'achèvement, selon les calendriers de renouvellement des plans;
- le suivi continu des caribous transplantés dans l'aire de répartition de la côte du lac Supérieur, et des colliers émetteurs pour le suivi des populations ont été

déployés dans l'aire de répartition d'Ozhiski (qui fait partie de l'aire de répartition du Grand Nord) en mars 2019;

- la collaboration et l'approfondissement des connaissances pour la conservation du caribou boréal grâce à la poursuite des projets d'intendance et de recherche financés par l'Ontario. Par exemple, la Wildlife Conservation Society of Canada examine la relation entre les perturbations et la fidélité au site, à de multiples échelles, pour le caribou boréal en Ontario;
- des travaux continus de cartographie de l'habitat du caribou boréal afin de délimiter les zones à forte utilisation de catégorie 1 (aires de croissance et d'hivernage);
- la poursuite de la mise en œuvre de la Politique de gestion des aires de distribution pour favoriser la conservation et le rétablissement du caribou des bois, y compris l'évaluation détaillée des effets négatifs potentiels sur le caribou et son habitat et la détermination des mesures d'évitement et d'atténuation ainsi que des conditions d'autorisation.

Autres mesures prises en Ontario

En plus des mesures du gouvernement de l'Ontario mentionnées ci-dessus, des initiatives visant à appuyer les résultats de rétablissement et de protection du caribou boréal et de son habitat essentiel dans la province sont également dirigées par des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des intervenants. En 2018-2019, ECCC a financé quatre projets dirigés par des autochtones, deux projets dirigés par des intervenants et une table multipartite. RNCan a également financé un projet dirigé par des autochtones en Ontario. Ces projets étaient axés sur la collecte du savoir autochtone et la recherche scientifique, la planification de la conservation, la création d'aires protégées, la mobilisation ainsi que le suivi des populations et de l'habitat.

Par exemple, le Conseil tribal Matawa First Nations Management mène un projet de deux ans axé sur la collecte de connaissances, la recherche et le renforcement des capacités en ce qui concerne le caribou boréal dans le territoire traditionnel des Premières Nations de Matawa. À compter de décembre 2018, les délégués de neuf collectivités membres se sont réunis pour discuter de la recherche et des données actuelles sur le caribou boréal, de la collecte du savoir autochtone et des « histoires sur le caribou », des intérêts de recherche futurs et du suivi environnemental. Ces renseignements contribueront à la production d'une vidéo, d'une carte historique et de publications sur papier qui deviendront des outils de communication précieux pour l'évaluation de l'incidence sur les collectivités et la prise de décisions éclairées. Des séances de sensibilisation communautaire, qui visaient les jeunes et les membres intéressés des collectivités, ont eu lieu dans deux collectivités autochtones et comprenaient des leçons sur l'écologie du caribou, la recherche et la situation des espèces en péril.

Le rétablissement du caribou boréal en Ontario tire parti du travail de groupes multipartites qui souhaitent établir des partenariats pour poursuivre la conservation et le rétablissement du caribou boréal. Les projets de collaboration, y compris dans l'aire de répartition de Kesagami, appuyés par ECCC, et dans les aires de répartition de Brightsand et de Churchill, visent à contribuer à la planification à l'échelle du paysage, à déterminer les possibilités d'aires protégées et à intégrer des considérations pour plusieurs espèces.

Le Canada et l'Ontario ont fait des progrès et continuent les discussions envers la négociation d'un projet d'accord de conservation du caribou boréal dans la province en vertu de l'article 11 de la LEP. Cet accord codifierait des mesures pertinentes pour la protection et le rétablissement de l'espèce et de son habitat essentiel.

2.6. Québec

Le gouvernement du Québec a fait rapport sur les mesures suivantes qui ont été prises depuis le 1^{er} octobre 2018 pour le rétablissement et la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal au Québec :

- la poursuite de la délimitation de grandes zones en vue du maintien de la qualité de l'habitat dans des paysages faiblement perturbés et la restauration de paysages forestiers perturbés fréquentés par le caribou boréal;
- l'exécution des travaux pour adapter la planification de l'aménagement forestier et contrôler les perturbations dans les zones étudiées, notamment par la protection de parcelles forestières, le démantèlement et la remise en état de chemins forestiers, le maintien des dispositions de protection de l'habitat des caribous prévues dans les plans d'aménagement forestier intégrés actuels et l'établissement de chantiers de coupes forestières selon de nouvelles modalités d'aménagement forestier adaptées à l'habitat des caribous;
- l'achèvement d'inventaires à l'hiver 2019 sur la Basse-Côte-Nord, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le nord du Québec et dans Charlevoix. Des colliers émetteurs ont été posés sur des individus de la population de Val-d'Or, ce qui permettra de faire un inventaire à l'automne 2019. Depuis le dernier rapport, le nombre de caribous boréaux munis d'un collier émetteur aux fins de suivi est passé de 230 à 244. En tout, les inventaires réalisés dans quatre régions administratives ont couvert une superficie de 123 250 km²;
- le lancement d'un projet de recherche avec le Centre d'étude de la forêt pour évaluer les seuils de perturbation des populations de caribous du Québec en fonction de la productivité et de la dynamique forestières;
- la poursuite de la recherche pour caractériser l'utilisation des vieux chemins par les caribous boréaux, les orignaux, les loups et les ours, en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski;

- le lancement d'un projet de recherche, avec la participation de l'organisme Rexforet, pour caractériser le réseau routier afin de préciser le potentiel de démantèlement et de reboisement dans une optique de restauration de l'habitat et d'augmentation de la connectivité;
- l'annonce d'un montant supplémentaire de 61,5 millions de dollars sur quatre ans, par l'entremise du budget de 2019-2020, pour :
 - mettre en place des zones d'essai pour le déploiement de la nouvelle approche opérationnelle de chantiers de coupes forestières adaptés à l'habitat du caribou boréal;
 - amorcer le démantèlement et le reboisement de chemins forestiers;
 - poursuivre le programme de suivi et de gestion des populations de caribous;
 - soutenir les entreprises dans la mise en œuvre progressive de la planification forestière appropriée;
- l'annonce (le 3 avril 2019) des prochaines étapes de l'élaboration de la stratégie pour les caribous boréaux et des montagnes, axée sur une démarche collaborative avec les partenaires clés concernés. Les données actuellement recueillies sur la forêt ainsi que l'habitat, l'état et la dynamique des populations de caribous contribueront à l'élaboration de la stratégie d'ici 2022.
 - L'objectif de la stratégie sera d'assurer la durabilité de l'espèce et la vitalité socioéconomique du Québec et de ses régions.
 - Une proposition de zones envisagées pour la stratégie, qui couvre environ 80 % de l'habitat de prédilection du caribou boréal, a été rendue publique. Les activités forestières seront adaptées pour :
 - maintenir un habitat de qualité dans de vastes zones d'habitat peu ou pas perturbées;
 - favoriser une restauration active de l'habitat moyennement à fortement perturbé;
 - accroître la connectivité dans ces zones.
 - des groupes opérationnels régionaux seront mis sur pied pour réunir les entreprises forestières et les collectivités autochtones afin de trouver des solutions aux problèmes techniques et aux répercussions économiques possibles, en fonction des valeurs et des connaissances locales.

Autres mesures prises au Québec

En plus des mesures du gouvernement du Québec mentionnées ci-dessus, des initiatives visant à appuyer les résultats de rétablissement et de protection du caribou boréal et de son habitat essentiel dans la province sont également dirigées par des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des intervenants. En 2018-2019, ECCC a financé dix projets dirigés par des autochtones et

une table multipartite au Québec, et RNCan a financé un projet dirigé par des autochtones. Ces projets étaient axés sur la collecte du savoir autochtone, la recherche scientifique, la planification de la conservation, la création d'aires protégées, la mobilisation, le suivi des populations et de l'habitat, le contrôle des prédateurs et la restauration.

Par exemple, le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit en est actuellement à la dernière année d'un projet triennal visant à surveiller l'utilisation de chemins forestiers fermés par les caribous boréaux, les orignaux, les ours et les loups ainsi que d'autres utilisateurs de la région, y compris les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs. À compter de juillet 2018, 230 caméras ont été installées dans la zone du projet et ont été en service pendant près de 16 semaines. Les résultats indiquent une diminution importante de l'utilisation de la zone par les caribous par rapport à la saison 2017 ainsi qu'une augmentation des observations d'orignaux et d'ours. De plus, le Conseil de la Nation huronne-wendat a terminé la première année d'un projet quinquennal axé sur la mise en œuvre de mesures de rétablissement du caribou boréal dans l'aire de répartition de Charlevoix. En mars 2019, un relevé aérien du caribou boréal a été réalisé en collaboration avec le gouvernement du Québec, de l'équipement a été acheté pour mettre en place un projet de contrôle de l'ours noir, des séances de sensibilisation sur la perturbation du caribou boréal ont été tenues auprès de motoneigistes et la planification du projet pour les années à venir a été achevée. Les quatre prochaines années de ce projet compteront un certain nombre de mesures, en collaboration avec plusieurs partenaires, visant le rétablissement du caribou boréal dans l'aire de répartition de Charlevoix.

Le rétablissement du caribou boréal au Québec tire parti du travail de groupes multipartites, dont certains ont reçu l'appui d'ECCC, qui souhaitent établir des partenariats pour poursuivre la conservation et le rétablissement du caribou boréal. Ces projets de collaboration, y compris un groupe dans le nord-ouest du Québec, visent à contribuer à la planification à l'échelle du paysage, à déterminer les possibilités d'aires protégées et à intégrer des considérations pour plusieurs espèces.

En avril 2019, Hydro-Québec a achevé un programme décennal de suivi télémétrique du caribou dans le complexe hydroélectrique de la rivière Romaine, situé dans l'aire de répartition Québec. Cette étude vise à décrire les répercussions de la construction et de l'exploitation d'installations de production d'hydroélectricité et de lignes de transport d'électricité ainsi que leurs effets cumulatifs sur le caribou boréal. En association avec un partenaire universitaire, Hydro-Québec analyse maintenant les données et prévoit communiquer les résultats en 2020. La société hydroélectrique propose également une mesure d'atténuation dans l'étude d'impact d'une ligne de transport d'électricité, qui serait conçue de manière à permettre le maintien du couvert forestier sous les conducteurs de transport et à assurer la gestion et la remise en état de l'accès spécial. Cette mesure fait actuellement l'objet d'un examen.

En plus de l'accord d'un an sur la conservation du caribou boréal que le Canada et le Québec ont signé en août 2018 en vertu de l'Entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec, les gouvernements du Canada et

du Québec ont conclu les négociations concernant un accord provisoire de quatre ans pour le caribou boréal dans la province. Le Canada et le Québec chercheront à finaliser l'accord dans les mois à venir, à la suite d'un dialogue avec les Premières Nations ainsi que des intervenants dans la province, en utilisant les canaux de dialogue provinciaux existants pour le caribou boréal. Cette accord codifiera les mesures visant à appuyer la conservation de l'espèce et la protection de son habitat essentiel et établit des engagements en matière de planification du paysage, de gestion de l'habitat, de suivi et de gestion des populations et de création d'espaces protégés et conservés.

2.7. Terre-Neuve-et-Labrador

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a fait rapport sur les mesures suivantes qui ont été prises depuis le 1^{er} octobre 2018 pour le rétablissement et la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal au Labrador :

- le suivi et la gestion continus de l'habitat du caribou dans le paysage par des processus législatifs qui encadrent les activités d'utilisation des terres;
- la poursuite des activités de planification du rétablissement et de la gestion, qui appuieront la planification future de l'utilisation des terres, et la protection de l'habitat grâce à des processus d'aménagement forestier;
- la poursuite de la restriction de l'exploitation forestière pendant la période délicate de la mise bas.

Autres mesures prises à Terre-Neuve-et-Labrador

En plus des mesures du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador mentionnées ci-dessus, des initiatives visant à appuyer les résultats de rétablissement et de protection du caribou boréal et de son habitat essentiel dans la province sont également dirigées par des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des intervenants. En 2018-2019, ECCC a financé quatre projets dirigés par des autochtones à Terre-Neuve-et-Labrador, qui étaient axés sur la collecte du savoir autochtone, la recherche scientifique, la planification de la conservation, la mobilisation ainsi que le suivi des populations et de l'habitat.

Par exemple, le Conseil communautaire de NunatuKavut a produit des fiches d'information et réalisé des activités de sensibilisation en vue d'inciter les membres de la collectivité à être « les yeux de la terre », en jouant un rôle actif en matière d'intendance. Une application de suivi a été mise au point pour contribuer à alimenter une base de données géographiques sur les observations de caribous. De plus, des gardiens ont effectué des études d'observation exhaustives sur les habitudes alimentaires, les préférences en matière d'habitat, les déplacements, la santé générale et les interactions du caribou boréal. Ces travaux comportaient des observations visuelles et des images recueillies au moyen de caméras installées sur le terrain. Les données sont offertes au Cercle autochtone des connaissances et au Consortium nationale du savoir sur le caribou boréal (CNSCB) pour appuyer le rétablissement.

Le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador ont conclu la négociation d'un accord de conservation provisoire en vertu de l'article 11 de la LEP pour le caribou boréal dans la province. [L'accord de conservation provisoire](#) a été publié sur le Registre public des espèces en péril le 28 juin 2019, pour une période de commentaires du public de 30 jours. L'accord provisoire codifie des mesures concrètes à l'appui de la conservation de l'espèce et de la protection de son habitat essentiel, et il établit des engagements à l'égard de la planification par aire de répartition ainsi que de le suivi et de la gestion des populations.

2.8. Territoires du Nord-Ouest

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a fait rapport sur les mesures suivantes qui ont été prises depuis le 1^{er} octobre 2018 pour le rétablissement et la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal dans les Territoires du Nord-Ouest :

- l'achèvement de la mobilisation du public et de la consultation des autochtones sur la version provisoire du *Boreal Caribou Range Planning Framework* (cadre de planification par aire de répartition du caribou boréal, publié en mai 2018) des Territoires afin d'orienter l'élaboration de plans régionaux par aire de répartition;
- la poursuite des travaux sur les modifications réglementaires proposées de la phase II du *Loi sur la faune* des Territoires du Nord-Ouest, qui exigeraient que les plans de gestion et de suivi des espèces sauvages démontrent comment les aménagements réduiront au minimum les répercussions sur le caribou boréal et son habitat. Les modifications réglementaires devrait entrer en vigueur en juillet 2019. Des lignes directrices applicables au processus de demande, de présentation, d'examen et d'approbation des plans de gestion et de suivi des espèces sauvages, et indiquant ce qui devrait être inclus dans les plans, ont également été élaborées;
- la poursuite de l'élaboration d'une nouvelle version du *Loi sur les aires protégées* selon une approche de partenariat, ce qui permettra la collaboration avec des gouvernements et des organismes autochtones pour établir et gérer des aires protégées d'une manière qui protège la biodiversité, l'intégrité écologique et la continuité culturelle. Le projet de loi a été déposé devant l'Assemblée législative en mars 2019 pour sa première et deuxième lectures, et le Comité permanent a mené une consultation publique sur la loi en avril 2019;
- la poursuite de la mise en œuvre du plan de travail quinquennal pour la planification collaborative du réseau de conservation dans les Territoires du Nord-Ouest, intitulé *Territoire en santé, population en santé : Priorités du GTNO pour la planification du réseau de conservation de 2016 à 2021*. Ce plan comprend deux résultats prioritaires pour conclure les exercices de planification visant huit aires candidates existantes et élaborer une nouvelle version de la stratégie pour la planification du réseau de conservation. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest travaille actuellement en partenariat avec des gouvernements et des organismes autochtones afin d'utiliser le *Loi sur les aires protégées* proposé pour l'établissement de deux aires candidates dans l'aire de

répartition du caribou boréal : Dinàgà Wek'èhodì (environ 790 km²) et Ts'ude niline Tu'eyeta (environ 15 000 km²);

- le renouvellement (en novembre 2018) de quatre ententes provisoires sur les terres soustraites à l'aliénation en vertu de la *Loi sur les terres des Territoires du Nord-Ouest* jusqu'en décembre 2020. Ces ententes viendront appuyer les négociations entourant les ententes sur les revendications territoriales autochtones et empêcher la création d'intérêts liés aux activités qui pourraient détruire l'habitat essentiel dans une superficie d'environ 59 404 km² de l'aire de répartition des Territoires du Nord-Ouest.
- la poursuite de l'élaboration d'un outil de visualisation et de cartographie en ligne de l'habitat des espèces en péril et du caribou, avec des fonds de soutien du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril du gouvernement du Canada, pour aider les responsables de l'aménagement et de la réglementation à déterminer, à éviter, à réduire au minimum et à atténuer les répercussions des projets d'aménagement proposés sur l'habitat essentiel, et la poursuite de l'élaboration de nouvelles lignes directrices applicables au caribou boréal des Territoires du Nord-Ouest pour refléter les pratiques exemplaires actuelles pour divers types de projets de développement industriel et d'infrastructure publique.

Autres mesures prises dans les Territoires du Nord-Ouest

En plus des mesures du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest mentionnées ci-dessus, des initiatives visant à appuyer les résultats de rétablissement et de protection du caribou boréal et de son habitat essentiel dans les territoires sont également dirigées par des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des intervenants. En 2018-2019, ECCC a financé sept projets dirigés par des autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest, qui étaient axés sur la collecte du savoir autochtone, des recherches scientifiques, la planification de la conservation, la mobilisation ainsi que le suivi des populations et de l'habitat.

Le 13 mars 2019, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont conclu et publié un [accord de conservation définitif](#) en vertu de l'article 11 de la LEP pour le caribou boréal dans le territoire. L'accord décrit la façon dont les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Canada, la Conférence des autorités de gestion (CAG) et les gouvernements, organismes et collectivités autochtones travailleront ensemble pour appuyer une population en santé et durable de caribous boréaux dans les Territoires du Nord-Ouest. Plus précisément, l'accord prévoit les mesures ci-dessus selon les recommandations énoncées dans le *Recovery Strategy for the Boreal Caribou (Rangifer tarandus caribou) in the Northwest Territories (2017)* (Programme de rétablissement du caribou boréal dans les Territoires du Nord-Ouest, 2017) :

- la mobilisation et la consultation au sujet du cadre de planification par aire de répartition;

- l'élaboration de plans régionaux par aire de répartition;
- la mise en œuvre des plans par aire de répartition du sud;
- l'évaluation des taux de récolte durables.

Dans l'accord, le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les gouvernements autochtones et les conseils de gestion des ressources fauniques du Nord afin de protéger l'habitat essentiel d'une manière qui respecte l'*Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest* et les pouvoirs du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest d'administrer et de contrôler les terres publiques et les droits relatifs aux eaux que lui confère cette entente.

2.9. Yukon

Le gouvernement du Yukon a terminé la consultation définitive sur le Plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel recommandé à la fin de 2018, et la publication du plan est prévue en 2019. Ce plan ainsi que des outils de réglementation connexes en matière de gestion des terres devraient assurer la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal dans le territoire.

Conformément aux engagements pris aux termes de l'accord conclu en vertu de l'article 11 indiqués ci-dessous, en 2018-2019, le Yukon a effectué des relevés dans certaines parties de la portion de l'aire de répartition des Territoires du Nord-Ouest qui se trouve au Yukon, a consigné l'emplacement et les pistes de caribous boréaux et a cartographié la répartition observée comparativement aux données précédemment obtenues grâce à des colliers émetteurs.

Autres mesures prises au Yukon

En plus des mesures du gouvernement du Yukon mentionnées ci-dessus, des initiatives visant à appuyer les résultats de rétablissement et de protection du caribou boréal et de son habitat essentiel dans le territoire sont également dirigées par des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des intervenants.

En 2018-2019, ECCC a financé un projet multipartite au Yukon, qui était axé sur la création d'aires protégées et la mobilisation.

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon, la Première Nation des Na-Cho Nyäk Dun et le Conseil tribal des Gwich'in ont conclu l'[accord de conservation définitif](#) en vertu de l'article 11 de la LEP pour le caribou boréal dans le territoire le 14 juin 2019. L'accord provisoire a été publié sur le Registre public des espèces en péril le 28 juin 2019. L'accord multilatéral codifie les engagements des parties à l'égard des mesures de protection de l'habitat du caribou boréal, conformément au Plan régional d'aménagement du bassin hydrographique de la rivière Peel.

3. Mesures fédérales

Le [Plan d'action visant le caribou des bois \(*Rangifer tarandus caribou*\), population boréale, au Canada : Mesures fédérales](#) (2018) réaffirme que le rétablissement de cette espèce nécessite un engagement et une coopération sans précédent des différents groupes concernés par sa conservation. C'est pourquoi il établit une approche à volets multiples en vue de faire progresser la conservation du caribou de façon importante. Le gouvernement du Canada continue de mettre en œuvre cette approche, par exemple, en mettant en place des mesures de protection sur le territoire domaniale, en maintenant son engagement de conclure des accords de conservation, en appuyant le Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB), et en offrant des fonds à de multiples partenaires pour instaurer des mesures et d'autres initiatives sur le terrain.

3.1. Protection sur le territoire domaniale

Conformément au Plan d'action fédéral, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié la [version définitive de l'Arrêté visant l'habitat essentiel du caribou des bois \(*Rangifer tarandus caribou*\) population boréale](#) dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, le 26 juin 2019. Cet arrêté interdit la destruction de toute partie de l'habitat essentiel du caribou boréal situé sur plus de 300 propriétés administrées directement par des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Ces propriétés forment une aire combinée d'une superficie de plus de 14 500 km². Même si seulement une petite fraction de l'aire renfermant de l'habitat essentiel se retrouve sur le territoire administré par le gouvernement fédéral, la publication de cet arrêté représente néanmoins un pas important vers la conservation de l'espèce grâce à la protection de son habitat essentiel.

3.2. Accords de conservation

Comme cela a été mentionné à la section 2 du présent rapport, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont réalisé d'importants progrès en vue de la négociation et de la finalisation d'accords de conservation. Ces accords visent à appuyer la conservation de l'espèce et la protection de son habitat essentiel au moyen de mesures concrètes et progressives, par exemple, les engagements en matière de planification par aire de répartition, de protection de l'habitat, de gestion de l'habitat et des populations, ainsi que du suivi des populations.

Le gouvernement du Canada a conclu des accords de conservation définitifs en vertu de l'article 11 de la LEP avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et avec le gouvernement de la Saskatchewan. Le gouvernement du Canada a aussi conclu un accord multipartite définitif avec le gouvernement du Yukon, la Première Nation de Na-Cho Nyäk Dun et le Conseil tribal des Gwich'in. Le gouvernement du Canada a publié ces [accords dans le Registre public des espèces en péril](#). La négociation d'un accord de principe en vertu de l'article 11 de la LEP a été achevée avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. De plus, un accord de principe de quatre

ans a été conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Des progrès ont aussi été réalisés et les discussions se poursuivent pour conclure des accords de principe en vertu de l'article 11 de la LEP entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de l'Alberta, du Manitoba, et de l'Ontario.

3.3. Investissements pour appuyer les mesures de rétablissement du caribou sur le terrain

Le budget de 2018 a confirmé l'engagement pris par le Canada à l'égard de la conservation des espèces en péril, au moyen d'un investissement historique de 1,35 milliard de dollars sur cinq ans pour faire progresser les résultats dans la conservation de la nature au Canada. Fort de cet investissement, ECCC adopte une approche à volets multiples pour la conservation du caribou boréal, au moyen de l'appui à la mise en œuvre des accords de conservation avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones, et par le biais d'initiatives sur le terrain dirigées par des autochtones et des intervenants. Le programme de subventions et de contributions est administré par l'intermédiaire d'un certain nombre d'initiatives de financement, notamment le Programme d'intendance de l'habitat, le Fonds autochtone pour les espèces en péril et d'autres initiatives ciblées et fondées sur des demandes dans le cadre du Fonds de la nature du Canada qui consacre des fonds aux projets du Défi « En route vers l'objet 1 du Canada » et de Démarrage rapide. Les subventions et contributions administrées par d'autres ministères fédéraux, p. ex. RNCan, appuient aussi les mesures de conservation du caribou.

ECCC a affecté plus de 5,1 millions de dollars en financement pour l'exercice financier 2018-2019 en vue d'appuyer la mise en œuvre des accords de conservation avec les provinces et les territoires, et environ 12,6 millions de dollars en engagements supplémentaires prévus au cours des quatre prochaines années. Par exemple, au cours de l'exercice financier 2018-2019, ECCC a versé 3 millions de dollars à l'Alberta par l'intermédiaire de la FRIAA pour appuyer la restauration des sites de perturbations linéaires dans la province (voir la section 2.2).

ECCC a affecté plus de 5,2 millions de dollars pour l'exercice financier 2018-2019 dans le but d'appuyer 43 initiatives dirigées par des autochtones et des intervenants pour la conservation du caribou boréal, et plus de 4,6 millions de dollars en engagements supplémentaires au cours des quatre prochaines années. De plus, RNCan a versé 75 000 dollars pour financer six projets dirigés par des autochtones en 2018-2019 et a versé 1,2 million de dollars pour les quatre prochaines années.

Le financement des projets dirigés par des autochtones appuie une diversité de mesures, notamment :

- la collecte de connaissances autochtones;
- l'élaboration de plans de restauration, de plans de rétablissement et de plans d'utilisation communautaire des forêts;

- la mise en œuvre de mesures de restauration;
- la réalisation de relevés des populations de caribous, des prédateurs et des autres espèces proies;
- le suivi de la présence d'espèces sauvages dans l'habitat du caribou et de leur utilisation des caractéristiques perturbées;
- le renforcement de la capacité à l'intérieur des collectivités.

Des exemples de ces projets dans l'ensemble de l'aire de répartition du caribou boréal sont présentés tout au long de la section 2 du présent rapport. Les investissements d'ECCC comprennent aussi des fonds pour appuyer six activités dirigées par des autochtones dans le cadre du CNSCB, qui soutient le partage de renseignements et contribue à combler les lacunes dans les connaissances afin d'éclairer les décisions sur la conservation et le rétablissement du caribou boréal, conformément aux engagements pris dans le Plan d'action fédéral (voir la section 3.4).

Le financement versé aux projets dirigés par des intervenants comprend l'appui aux tables multipartites dans les administrations de l'ensemble du pays, ce qui réunit les gouvernements, l'industrie, les peuples autochtones et les organisations non gouvernementales. Ces projets visent à faire progresser les mesures de conservation du caribou boréal, notamment au moyen des contributions à la planification par aire de répartition et des recommandations pour les aires protégées et en mettant l'accent sur les avantages de la conservation de multiples espèces.

Les fonds du gouvernement du Canada consacrés aux projets dirigés par des autochtones et des partenaires multiples en 2018-2019 ont appuyé un certain nombre de résultats, comme la collecte du savoir autochtone et de données scientifiques, la planification de la conservation, la mobilisation, le suivi des populations et de l'habitat ainsi que le contrôle des prédateurs. Par exemple :

- Quinze projets ont appuyé la collecte du savoir autochtone et la recherche scientifique au moyen d'entrevues, de questionnaires, de réunions, d'ateliers, d'exercices de cartographie participative et de recherches sur le terrain, ainsi que la consolidation du savoir autochtone historique sur le caribou boréal, les prédateurs (loups) et les autres espèces de proies. Certains projets ont offert une formation aux membres des collectivités pour recueillir du savoir autochtone et achever des études sur les terres. Plusieurs projets ont aussi mis l'accent sur la conception d'une méthode pour assurer l'intégration du savoir autochtone aux futures initiatives de planification du rétablissement, y compris la planification par aire de répartition à l'échelle provinciale, ainsi que l'utilisation du savoir autochtone pour établir des priorités collectives pour la conservation.
- Vingt projets ont porté principalement sur les processus de planification de la conservation regroupant de multiples partenaires, dans le but d'appuyer les activités futures. Plusieurs projets ont nécessité la participation des collectivités en vue d'élaborer des buts et des objectifs pour le rétablissement du caribou boréal, y compris l'élaboration de stratégies de communication, la mise sur pied

de comités de travail et la création d'un portail de connaissances fondé sur la collaboration. Des groupes de travail se sont réunis pour élaborer des cadres pour la planification par aire de répartition et la planification du rétablissement, qui sont fondés sur l'analyse de données spatiales. Des analyses documentaires ont porté sur les thèmes suivants : le suivi des populations de caribous, les interactions prédateurs-proies, les normes de l'industrie, la restauration de l'habitat et l'amélioration des pratiques forestières.

- Trois projets ont permis de préparer des documents pédagogiques destinés aux collectivités, aux étudiants, à l'industrie et au public, par exemple, la mise à jour de livrets éducatifs portant sur le rétablissement du caribou boréal et destinés à des étudiants, à l'industrie et au public, en faisant ressortir l'histoire et la biologie du caribou boréal, ainsi que les menaces qui pèsent sur cette espèce. Un autre projet a contribué à la création d'activités pour un *Camp sur le caribou*, destiné à la jeunesse, pour l'été 2019, qui mettra l'accent sur des méthodes d'enseignement des mesures de suivi du caribou et de la collecte du savoir autochtone. Trois autres projets ont mis l'accent sur la sensibilisation des motoneigistes et des utilisateurs de l'arrière-pays aux effets des déplacements hors sentier sur le caribou boréal à l'aide d'affiches et de communications en personne. Deux projets ont utilisé les médias (une émission de radio et un article de journal) pour diffuser de l'information sur les menaces qui pèsent sur le caribou boréal. Un autre projet a permis la réalisation d'entrevues vidéo avec des aînés, portant sur le caribou boréal, qui seront diffusées à une date ultérieure. Des membres de quelques collectivités ont été informés des travaux en cours sur le caribou boréal, notamment dans les domaines des changements climatiques, de l'aménagement forestier, de la collecte de données géospatiales, des méthodes de suivi et de la planification par aire de répartition. Ces travaux ont été présentés par le biais d'ateliers, d'affiches et lors de diverses réunions. Une partie du financement total du projet a été affectée aux déplacements pour participer à des réunions et à des ateliers, ainsi qu'à la traduction dans les langues locales. Le but de ces activités de sensibilisation est de renforcer la capacité et la collaboration dans les collectivités.
- Douze projets ont appuyé les activités de suivi de l'habitat et des populations de caribou. Le financement versé à trois de ces projets a apporté un soutien à l'achèvement de relevés aériens pour le caribou boréal, y compris la participation autochtone dans les cas où les relevés aériens étaient dirigés par les provinces. Trois projets ont appuyé les relevés du caribou boréal au sol; ils ont aussi intégré des observations sur d'autres espèces sauvages. Quatre projets de suivi ont permis de consigner la présence du caribou boréal, de prédateurs et d'autres espèces proies au moyen de caméras télécommandées et thermiques. Un projet a offert de la formation sur l'utilisation des caméras et la sélection des aires en se fondant sur le savoir autochtone, des entrevues et des exercices de cartographie avec des membres des collectivités.
- Trois projets ont porté sur la gestion des prédateurs à l'intérieur des aires de répartition du caribou boréal, y compris le piégeage des loups et des ours noirs, ainsi que l'établissement d'un programme de contrôle des ours noirs.

- Un projet a permis l'élaboration d'un programme de formation sur la restauration, qui était destiné aux techniciens sur le terrain et portait sur la mise en œuvre et le suivi des techniques de restauration de l'habitat pour les lignes sismiques.

De plus, des fonds ont été versés à d'autres initiatives qui peuvent aider à protéger l'habitat essentiel du caribou boréal et à appuyer son rétablissement. En 2018-2019, ECCC a consacré plus de 6,2 millions de dollars à 13 projets par le biais du programme Démarrage rapide pour des initiatives liées à la création d'aires protégées ou d'aires de conservation qui font partie de l'aire de répartition du caribou boréal ou sont à proximité de cette dernière. Par exemple :

- Trois projets ont entraîné la création d'aires protégées, soit au moyen de la renonciation à des concessions minières et pétrolières, soit au moyen de l'achat direct de terres. Deux de ces projets ont contribué à la création du parc provincial sauvage Kitaskino Nuwenéné, en Alberta (voir la section 2.2). Le troisième a entraîné l'établissement de deux réserves naturelles totalisant une superficie de 217 ha sur l'île Michipicoten, en Ontario.
- Deux projets ont été dirigés ou appuyés par des communautés autochtones qui ont collaboré avec les partenaires clés et le public à la préparation de plans de conservation pour appuyer la protection de la partie nord du bassin versant de la rivière des Français et du bassin versant de la rivière Peel, au Yukon.
- Un projet a permis d'effectuer des analyses SIG et des analyses de sites dans la partie supérieure et la partie inférieure du delta de la rivière Saskatchewan. Ce projet a contribué à la protection provisoire de certaines sections du lac Lobstick et à la production de connaissances qui peuvent aider à orienter d'autres initiatives de protection dans le secteur du lac Lobstick.

De plus, les projets du Défi « En route vers l'objectif 1 du Canada » pour les aires protégées et les aires de conservation apporteront une contribution importante à l'atteinte de l'objectif de conservation de 17 % des zones terrestres et d'eau douce du Canada, y compris pour des aires considérées importantes pour le caribou boréal. L'évaluation des propositions de projets commençant en 2019-2020 est en cours.

3.4. Connaissances visant à appuyer le rétablissement

Dans le Plan d'action fédéral visant le caribou boréal, le gouvernement fédéral s'est engagé à faire d'importants investissements dans la production et le partage de connaissances pour appuyer le rétablissement du caribou boréal. Le gouvernement du Canada est déterminé à prendre des mesures fondées sur des données scientifiques et des connaissances autochtones rigoureuses et à travailler avec tous les partenaires dans cette entreprise. Ce savoir collectif joue un rôle important dans l'orientation des mesures de conservation, comme la planification par aire de répartition, la protection de l'habitat essentiel, les mesures de rétablissement sur le terrain et la conception d'une réglementation efficace.

En juin 2018, le gouvernement du Canada a créé le Consortium national du savoir sur le caribou boréal (CNSCB), une tribune permettant la production et le partage concertés de connaissances pour appuyer le rétablissement du caribou boréal. Cette initiative réunit l'expertise et les expériences des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones, des organisations autochtones et des organisations non gouvernementales, du milieu universitaire, des intervenants de l'industrie, en vue d'appuyer le partage d'information et de combler les lacunes dans les connaissances, de mettre en commun les capacités, d'établir et de promouvoir les pratiques exemplaires et d'éclairer la prise de décisions. Depuis le lancement du consortium, le secrétariat du CNSCB, administré par la Direction générale des sciences et de la technologie d'ECCE, continue de diffuser de l'information au moyen de bulletins d'information et de webinaires périodiques. En collaboration avec le Service canadien des forêts de RNCAN, Canards Illimités Canada, Innotech Alberta, le North American Institute of Technology et FUSE Consulting, le secrétariat du CNSCB fait des progrès dans la conception d'un portail commun de partage des connaissances pour appuyer la conservation et le rétablissement du caribou boréal.

Le CNSCB a mis sur pied des groupes de travail qui préparent des rapports sur le suivi du caribou et la restauration de son habitat. Le secrétariat du CNSCB a réalisé plus de 35 entrevues auprès de détenteurs de connaissances et d'autres experts de partout au Canada pour déterminer le type de mesures de suivi mises en place dans l'ensemble du pays, les activités planifiées et les aspects jugés importants pour un programme de suivi. Cette information a été communiquée dans un rapport provisoire lors de la réunion du CNSCB qui a eu lieu en juin 2019. Prochainement, le CNSCB établira une série de pratiques exemplaires pour le suivi des populations de caribous boréaux, ainsi qu'un cadre pour la restauration de l'habitat.

Conformément à l'engagement pris dans le Plan d'action fédéral, ECCE, en partenariat avec RNCAN et divers groupes de partenaires et d'intervenants, a dirigé l'organisation du 17^e Atelier nord-américain sur le caribou, qui a eu lieu du 29 octobre au 2 novembre 2018 sous le thème « Travailler ensemble ». L'atelier a réuni environ 550 personnes provenant d'un éventail d'organisations diverses concernées par la conservation du caribou. Les participants ont mis en commun leurs connaissances sur l'écologie, la conservation et le rétablissement du caribou ainsi que leurs idées et des exemples concrets de réussites de collaborations qui ont donné des résultats sur le terrain.

Au moyen de l'imagerie et de données satellitaires (données Landsat-5 de 2008-2010 et données Landsat-8 de 2015), la Direction générale des sciences et de la technologie d'ECCE a mis à jour et cartographié des renseignements sur les perturbations d'origine humaine. De l'information à faible résolution (30 m) est disponible pour les cartes de 2010 et de 2015 sur le site ouvert.canada.ca, et ECCE a publié de l'information à résolution plus précise (15 m) pour 2015, en mai 2019.

Comme l'indique le rapport de décembre 2018, le *Programme de rétablissement du caribou des bois, population boréale* (*Rangifer tarandus caribou*) au Canada de 2012 a désigné l'habitat essentiel pour toutes les aires de répartition du caribou boréal au

Canada, à l'exception de l'aire de répartition du Bouclier boréal en Saskatchewan (SK1). Depuis 2012, ECCC a entrepris d'importants travaux scientifiques pour orienter la désignation de l'habitat essentiel pour SK1, et travaille en collaboration avec le gouvernement de la Saskatchewan ainsi que les collectivités et les intervenants directement concernés. [La proposition d'un programme de rétablissement modifié, y compris la désignation de l'habitat essentiel dans l'aire de répartition SK1](#), a été publiée dans le Registre public des espèces en péril, le 28 juin 2019, pour une période de commentaires du public de 60 jours.

Dans le cadre de son programme d'étude des effets cumulatifs du Service canadien des forêts, RNCAN mène des recherches scientifiques, allant de la création d'outils et de techniques visant à restaurer l'habitat du caribou, en passant par la modélisation des incidences prévues des effets cumulatifs et des changements climatiques, à l'utilisation d'analyses socioéconomiques pour mieux comprendre la diversité et la portée complètes des incidences de toutes les mesures de rétablissement proposées pour le caribou sur les collectivités.

L'élan se poursuit pour appuyer la collaboration accrue en matière de restauration active des terres forestières au Canada grâce aux mesures dirigées par l'industrie et le gouvernement. Dans le nord-est de l'Alberta, RNCAN collabore avec des organisations de l'industrie pétrolière et gazière, comme l'Alliance canadienne pour l'innovation dans les sables bitumineux et le projet de collaboration industrielle régionale sur le caribou, pour créer conjointement des produits du savoir avec le but ultime d'accélérer la restauration de l'habitat du caribou. Les produits conçus récemment comprennent une boîte à outils pour la sylviculture ainsi que des excursions virtuelles sur le terrain qui démontrent l'efficacité et la réussite de pratiques de restauration de sites perturbés. Le partage de connaissances et l'adoption de nouvelles pratiques par les gestionnaires des ressources joueront un rôle fondamental dans le rétablissement à long terme du caribou.

Une équipe multidisciplinaire de scientifiques de RNCAN travaille avec ECCC pour étudier les facteurs qui influent sur les emplacements où vit le caribou boréal dans l'ensemble du Canada et aident prévoir ces lieux. Le modèle conçu par les scientifiques montre que le climat est un facteur important qui influe tant sur l'habitat du caribou que sur l'emplacement des populations de caribous. Les résultats de cette recherche ont été communiqués à divers groupes de personnes concernées par les mesures de gestion, de conservation et de rétablissement du caribou lors de l'Atelier nord-américain sur le caribou en octobre 2018. À l'avenir, les travaux mettront l'accent sur les conditions d'habitat convenables pour le caribou boréal dans un climat en évolution pour orienter la planification par aire de répartition et les activités de développement durable des ressources dirigées par les provinces, les territoires, les organisations autochtones, l'industrie et d'autres parties.

D'autres domaines de travail portant sur les connaissances visant à appuyer le rétablissement du caribou boréal et la protection de son habitat essentiel, entrepris par ECCC en partenariat avec divers autres groupes y compris RNCAN, comprennent la

recherche sur le caribou et son habitat pour orienter la planification par aire de répartition et l'établissement de plans d'action. En voici quelques exemples :

- l'analyse améliorée des relations entre les divers types de perturbations et la réponse des populations de caribous boréaux;
- l'élaboration de méthodes et d'outils pour aider les décideurs à affecter des ressources destinées à la conservation d'une façon qui optimise la probabilité d'atteinte des résultats en matière de rétablissement en tenant compte des contraintes relatives aux ressources tant à l'échelle nationale, qu'à l'échelle locale;
- la publication d'une évaluation (disponible uniquement en [anglais](#)) de la valeur du caribou boréal en tant qu'espèce « focale » (indicateur) ou « parapluie » pour la conservation de la diversité des mammifères et des oiseaux dans la région boréale et l'étude de réseaux de réserves grâce à l'optimisation de la modélisation pour atteindre les objectifs de conservation.

3.5. Codes de pratique, normes nationales et lignes directrices

La LEP prévoit l'élaboration et l'établissement de codes de pratique, de normes nationales ou de lignes directrices, qui peuvent aussi appuyer l'intendance et la protection des espèces en péril. Dans le cadre des travaux actuels réalisés par le Canada sur les espèces, les secteurs et les lieux prioritaires, le gouvernement du Canada travaille à l'élaboration de lignes directrices qui appuieront l'utilisation des codes de pratique, des normes nationales et des lignes directrices. Ce faisant, le Canada explorera comment les systèmes de certification externe pourraient servir à fournir au gouvernement des renseignements importants sur la conservation de l'habitat des espèces en péril.

Dans le secteur forestier, la certification des pratiques d'aménagement forestier nécessite la vérification, par un organisme tiers, de la conformité à des normes volontaires qui peuvent couvrir des thèmes allant de la conformité à la législation, en passant par la participation du public, la conservation de la biodiversité et le respect des droits des peuples autochtones. Au Canada, environ 170 millions d'hectares de forêts sont certifiés et sont aménagés selon des pratiques qui respectent les exigences établies par l'un des trois systèmes de certification. Le Canada veille déjà à ce que les deux systèmes de certification les plus importants adaptent de façon proactive leurs propres normes en vue de fournir des renseignements pertinents :

- En juin 2019, le Forest Stewardship Council (FSC) du Canada a lancé une nouvelle norme nationale d'intendance forestière, qui comprend des exigences généralement applicables aux espèces en péril ainsi qu'un indicateur (exigence) propre au caribou boréal. La norme prévoit trois autres façons d'assurer la conformité à l'indicateur pour le caribou : 1) la mise en œuvre d'un plan par aire de répartition conforme à la LEP; 2) la mise en œuvre de mesures de gestion de plus en plus rigoureuses avec des niveaux de perturbations cumulatives de plus

en plus grands; 3) un plan de conservation du caribou établi en collaboration qui tient compte des nouvelles données scientifiques et intègre les connaissances des peuples autochtones. Des éléments présentés dans le programme de rétablissement de 2012 d'ECOC et dans le [Document d'orientation sur les plans par aires de répartition du caribou des bois, population boréale](#) de 2016 d'ECOC sont compris dans l'indicateur du FSC propre au caribou. Selon la nouvelle norme d'intendance forestière, la certification des pratiques d'aménagement forestier du FSC, y compris les mesures de conservation du caribou, doit confirmer le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des peuples autochtones.

- La Sustainable Forestry Initiative (SFI) a contribué à l'élaboration d'un module volontaire provisoire supplémentaire pour les espèces en péril. Le module est un outil pour les participants à la SFI qui souhaitent accroître le niveau de transparence de leurs programmes pour les espèces en péril ou démontrer comment ils intègrent les exigences des programmes de rétablissement élaborés par les organismes provinciaux ou fédéraux à leurs programmes pour les espèces en péril. L'évaluation du module provisoire est en cours.

Le Canada considérera ces deux exemples, et d'autres, lors de l'élaboration de sa politique relative aux codes de pratique, aux normes nationales et aux lignes directrices.

4. Conclusion

Le présent rapport montre les progrès concrets réalisés par les partenaires et les intervenants dans le domaine de la protection de l'habitat essentiel du caribou boréal. La mise en œuvre de mesures sur le terrain et la finalisation des plans par aire de répartition et des autres plans à l'échelle du paysage contribueront à maintenir l'élan au cours des mois à venir.

La ministre de l'Environnement et du Changement climatique continuera de publier des rapports sur les mesures prises pour protéger des parties de l'habitat essentiel du caribou boréal tous les 180 jours, comme l'exige la LEP.